

RÉUSSITE SCOLAIRE ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE : QUELQUES REPÈRES



LYNN LAPOSTOLLE
Directrice générale
Association pour la
recherche au collégial¹

Le dépouillement de documents à caractère officiel provenant d'organismes parmi les plus importants du réseau collégial québécois, notamment du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du gouvernement du Québec ainsi que du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), permet de repérer plusieurs ouvrages marquants concernant la réussite à l'ordre collégial.

Il permet aussi, de distinguer les définitions proposées par ces mêmes organismes des expressions *réussite scolaire* et *réussite éducative*. En moins de deux décennies, la perspective a embrassé une vision plus vaste, sans contester plus juste mais sans contredire plus complexe.

1988

Dans son rapport annuel 1987-1988, qui a comme thème « la réussite, les échecs et les abandons au collégial », le Conseil des collèges² spécifie que la réussite scolaire couvre deux concepts : « d'une part, la réussite de cours, d'autre part, la réussite des études collégiales » (Québec, 1988, p. 2). Pour le Conseil, l'unité de mesure de la réussite des études est l'obtention du diplôme d'études collégiales (D.E.C.), même si cette mesure est bien imparfaite. En effet, celle-ci ne prend pas en compte les élèves qui ne s'étaient pas fixé un tel objectif, elle fait aussi abstraction des élèves qui modifient leurs plans en cours de route et décident de quitter l'ordre collégial, et, enfin, elle ne permet pas d'apprécier le « niveau » de réussite des études.

1992

Dans *L'enseignement supérieur : pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*, le CSE propose les objectifs suivants pour l'an 2000, en ce qui concerne les taux d'obtention des diplômes : que 85 p.100 des élèves québécois obtiennent un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) avant l'âge de 20 ans, que 70 p.100 aient accès aux études collégiales avant l'âge de 20 ans et que 60 p.100 obtiennent un D.E.C. avant l'âge de 25 ans. Ces objectifs servent de références pour les années à venir.

Dans son rapport annuel 1987-1988, qui a comme thème « la réussite, les échecs et les abandons au collégial », le Conseil des collèges spécifie que la réussite scolaire couvre deux concepts : « d'une part, la réussite de cours, d'autre part, la réussite des études collégiales ».

1993

Dans *Le défi d'une réussite de qualité*, le CSE suggère que le Québec procède à une nouvelle phase de démocratisation de l'éducation et qu'il vise dorénavant l'accès à la réussite et à la qualité plutôt que l'accessibilité aux études. Il insiste sur la nécessité de conduire le plus grand nombre vers une réussite éducative de qualité et réaffirme les objectifs énoncés dans son avis déposé l'année précédente. Dans ce rapport, le Conseil se prononce en faveur de la réussite éducative sous la forme de l'accès au diplôme, et ce, sans aucun sacrifice quant à la qualité de la formation (Québec, 1993, p. 12).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) expose ses visées ainsi que les cibles du renouveau de l'enseignement collégial dans *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*. Parmi les cibles stratégiques, une nouvelle formule apparaît, celle du croisement de l'accessibilité et de la réussite : « l'accès à la réussite des études ». Pour ce qui concerne le seul ordre collégial, les objectifs de diplomation correspondent à ceux proposés par le CSE l'année précédente, bien que le MESS envisage que les accroissements souhaités exigent plus de temps que ne l'a prévu le Conseil.

1995

Dans *Des conditions de réussite au collégial*, le CSE opte pour « une perspective plutôt large que restreinte de la réussite, une perspective de réussite éducative, une perspective

¹ L'auteure tient à remercier Denise Barbeau et Alexandre Piché qui, dans le cadre des travaux liés à la méta-recherche sur la réussite éducative en cours de réalisation pour le compte de l'Association pour la recherche au collégial, ont procédé à la collecte et au dépouillement de bon nombre de documents utilisés aux fins du présent article.

² Le ministère de l'Éducation abolit le Conseil des collèges en 1993 ; il crée alors la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifie le Conseil supérieur de l'éducation pour tenir compte de cette nouvelle réalité.



qui va au-delà des frontières du scolaire, une perspective qui prend aussi réellement en compte le caractère non immuable de la normalité scolaire, tout en ne sacrifiant pas les exigences, ni la mission essentielle ou fondamentale de l'école» (Québec, 1995, p. 33). Il soumet à la réflexion des acteurs scolaires quatre aspects particuliers d'une vision globale de la réussite. «Ainsi, la conversion du capital scolaire en capital socioprofessionnel, la diversité des cheminements, la problématique du choix vocationnel, ainsi que les limites matérielles et financières du système représentent autant de repères, peut-être non suffisants, mais néanmoins essentiels pour une mise à jour de la définition de la réussite; en d'autres termes, autant de repères pour jauger la réussite dans le contexte actuel.» (p. 96)

► 1996

Le rapport final de la Commission des États généraux de l'éducation, *Rénover notre système d'éducation: dix chantiers prioritaires*, contient un projet de réforme du système d'éducation qui reprend les termes du *Défi d'une réussite de qualité* (1993): «passer de l'accès au succès».

► 1997

Dans *Prendre le virage du succès: plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation*, le MEQ expose les mesures prévues afin d'assurer la mise en œuvre de la réforme. De plus, il fixe les objectifs à atteindre pour 2010 en matière de diplomation: 85 p. 100 des élèves d'une génération doivent obtenir un D.E.S.; 60 p. 100, un D.E.C. et 30 p. 100, un baccalauréat, reprenant ainsi les objectifs formulés par le CSE cinq ans plus tôt.

► 1999

Dans *Parfaire le savoir et la formation*, l'un des quatre chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse recommande que chaque établissement scolaire élabore un plan de réussite de concert avec des partenaires du milieu et des jeunes, que ce plan contienne «la détermination des principaux problèmes qui font obstacle à la réussite et auquel il souhaite s'attaquer prioritairement [...]; les objectifs mesurables qu'il se donne au regard de la réussite [...]; l'établissement des moyens qu'il entend prendre ainsi que les ressources qui y seront consacrées incluant les contributions de la collectivité», qu'il soit rendu public et que ses résultats fassent l'objet d'une évaluation et que celle-ci soit aussi publique (p.39-40).

► 2000

Dans son *Plan stratégique 2000-2003*, le MEQ présente la liste des objectifs et indicateurs liés à la réussite. Ceux-ci concernent l'augmentation substantielle du taux d'obtention du diplôme à tous les ordres d'enseignement, l'augmentation du niveau de réussite des apprentissages, la mise en œuvre de la politique révisée d'adaptation scolaire axée sur la prévention et l'intégration à l'intention des élèves aux prises avec un handicap ou avec des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, l'assurance de l'accessibilité aux études par l'entremise d'un programme de prêts et bourses efficient et adapté aux besoins évolutifs de la clientèle (Québec, 2000, p. 17).

► 2002

La loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel oblige chaque collège à établir un plan stratégique qui intègre un plan de réussite, «lequel constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants» (Québec, article 16.1).

Le CSE spécifie dans *Au collégial: l'orientation au cœur de la réussite* qu'il «distingue la réussite éducative de la réussite scolaire, la première étant plus englobante que la seconde» (Québec, 2002, p. 7). Le Conseil précise que la réussite scolaire «se mesure notamment par les résultats scolaires et l'obtention du diplôme [et qu'elle] ne s'oppose pas à la réussite éducative mesurable surtout par des indicateurs d'ordre qualitatif» (*idem*, p. 8). Enfin, à l'instar des jeunes qu'il a interrogés en 1995, le Conseil adhère à une conception de la réussite qui fait référence «à la notion de projet, à la réalisation de la personne, à son développement personnel et professionnel. [...] Sans être le seul facteur qui distingue la réussite scolaire de la réussite éducative, la maturité vocationnelle demeure une condition essentielle pour parvenir à la réussite éducative» (*idem*).

Le Conseil précise que la réussite scolaire «se mesure notamment par les résultats scolaires et l'obtention du diplôme [et qu'elle] ne s'oppose pas à la réussite éducative mesurable surtout par des indicateurs d'ordre qualitatif».

► BREF, LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE...

La réussite scolaire embrasse une réalité plus restreinte que la réussite éducative. La réussite scolaire permet à l'élève qui



répond aux exigences d'un programme d'études d'acquérir, puis de développer des compétences, l'autorisant ainsi à poursuivre ses études supérieures ou à s'intégrer au marché du travail. On mesure la réussite scolaire par les résultats, les diplômes obtenus à la fin d'un cours ou d'un programme. On la mesure aussi par l'atteinte des compétences développées, par la persistance dans des cours ou un programme d'études, par la satisfaction au regard de la formation reçue. D'après le CSE, la réussite scolaire «est la principale clé de l'avenir personnel, social et professionnel de chacun. C'est elle qui, à chaque étape, témoigne que l'élève ou l'étudiant a acquis les compétences et les habiletés désirées» (2002, p. 45). La réussite éducative, pour sa part, embrasse une vision large de la réussite, qui transgresse les frontières scolaires et englobe autant la réussite personnelle que professionnelle. On la mesure surtout par des indicateurs d'ordre qualitatif, encore peu documentés dans les écrits dépourvus. ◆

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, *Rénover notre système d'éducation: dix chantiers prioritaires*, Rapport final, Québec, La Commission, 1996, 90 p.

CONSEIL DES COLLÈGES, *La réussite, les échecs et les abandons au collégial*, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial, Québec, Le Conseil, 1988, 101 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'enseignement supérieur: pour une entrée réussie dans le XXI^e siècle*, Québec, Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et au ministre de l'Éducation, Québec, Le Conseil, 1992, 201 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le défi d'une réussite de qualité*, Québec, Les Publications du Québec, Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, Les Publications du Québec, 1993, 72 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Des conditions de réussite au collégial: réflexion à partir de points de vue étudiants*, Québec, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, Le Conseil, 1995, 122 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, Mise à jour le 1^{er} mars 2006. En ligne [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html], (Site consulté le 17 avril).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès*, Québec, Le Ministère, 1997, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Plan stratégique 2000-2003*, Québec, Le Ministère, mise à jour 2001, 21 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Le ministère de l'Éducation fête ses 40 ans!*, Québec, 2004. En ligne [<http://www.mels.gouv.qc.ca/40ans/historique.htm>], (Site consulté le 3 mai 2006).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, Le Ministère, 1993, 39 p.

SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE, *Parfaire le savoir et la formation: rapport du chantier*, Québec, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, 99 p.

Dès ses débuts dans l'enseignement collégial, Lynn LAPOSTOLLE s'intéresse à la «pédagogie de la remédiation» en français. Elle a assumé la coresponsabilité du Centre d'aide en français et du Projet d'amélioration du français écrit au Cégep du Vieux Montréal et a été rédactrice en chef du bulletin pour l'amélioration du français en milieu collégial *Correspondance*. En 2000, elle a entrepris une recherche en deux temps: *Les garçons et les mesures d'aide en français*, suivie par *Pour une amélioration du français chez les garçons* et, en 2004, une autre intitulée *Famille, réseaux et persévérance aux études collégiales*, réalisée par une équipe interordres et intercollégiale. Secrétaire de l'Association pour la recherche au collégial de 1998 à 2004, elle en assume à l'heure actuelle la direction générale.

llapostolle@cvm.qc.ca



LE COMITÉ DE RÉDACTION ATTEND

- ➔ vos propositions d'articles
- ➔ vos réactions aux textes publiés
- ➔ vos idées de sujets à aborder

PAR COURRIEL: mpratte@cegep-fxg.qc.ca

Les textes soumis sont tous évalués par le Comité de rédaction qui peut demander aux auteures et aux auteurs de modifier leur texte en vue de publication.

Les normes de publication sont présentées sur le site Internet de l'AQPC:

<http://www.aqpc.qc.ca/revue/index.php#>